



**COMPTE-RENDU  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 13 DECEMBRE 2021  
Salle du conseil municipal**

**Étaient Présents :**

**Anne-Marie BONOT, Sébastien BOURGUET, Christine BUCHON, Charles CROXO, Éric LAFONT, Jean-Michel LAINE, Cyril OZIL, Sylvain OZIL, Caroline RECHT, Jean-Luc SAUVAYRE.**

**Absents Excusés :**

**Stéphanie CROXO (procuration Cyril OZIL)**

**Secrétaire de séance :**

**Anne-Marie BONOT.**

**Ordre du jour :**

- 1 Validation de la convention d'entente des communes du RPI (Euzet/ Saint-Hippolyte-de-Caton/Saint-Just-et-Vacquieres/Seynes),
- 2 Validation de la convention d'adhésion au service commun personnel des écoles.
- 3 Validation des tarifs de la restauration scolaire et garderie accueil périscolaire
- 4 Validation de la convention de délégation de compétences pour l'encaissement et la facturation (restauration scolaire et périscolaire)
- 5 Validation du règlement intérieur de la restauration scolaire
- 6 Validation du règlement intérieur des accueils périscolaires
- 7 Validation de la convention constitutive de groupement de commandes de 42 communes de la communauté Ales Agglomération en vue, de la passation d'un marché de prestations de services de contrôles de poteaux incendie
- 8 Divers

---

Signature des délibérations de la précédente réunion.

Le quorum est atteint, ouverture de la séance à 18H30.

**Approbation et signature du compte rendu du précédent conseil municipal n'ayant fait l'objet d'aucune remarque.**

La majorité des délibérations de ce conseil concerne le transfert de la compétence scolaire par Alès-Agglomération aux communes. Monsieur le maire revient en détail sur ce que cela implique.

En premier lieu : qu'est-ce que la compétence scolaire ?

C'est tout ce qui a trait à l'école et au groupement scolaire (RPI de St Just et Vaquières, Seynes, St Hippolyte de Caton et Euzet) ainsi qu'à la cantine, aux transports, aux fournitures, aux fluides (chauffage, etc.), au personnel des écoles et à la garderie.

Ce transfert, voulu par une certaine majorité des maires de l'Agglo, implique une charge de travail accrue pour les secrétaires de mairie, et un coût financier qui devrait être compensé par le versement d'une attribution de compensation versée par l'Agglo aux communes, attribution calculée sur le coût de la compétence à l'année N et N-1.

La secrétaire de mairie, Nathalie LOUBET, se charge entre autres de faire tous les Ordre de Services (OS) pour basculer les abonnements et autres contrats d'entretiens au nom de la mairie.

D'autre part, l'Agglo crée un service commun recouvrant plusieurs compétences auquel les communes pourront adhérer à la carte.

Enfin, une convention a été signée entre les communes du RPI afin de se répartir les tâches :

La restauration scolaire sera gérée par St Just (la cantine étant sur ce village). L'inscription se fera toujours par le biais du logiciel Concerto, c'est le secrétariat de mairie de St just qui recevra les inscriptions, qui commandera les repas à la cuisine de Brouzet et fera les ajustements indispensables. Les tarifs restent inchangés.

Les garderies et temps périscolaires seront gérés par les communes disposant des locaux, à savoir St Just. Le fonctionnement reste identique par le biais du logiciel Concerto. Les tarifs restent inchangés.

Une réunion aura lieu avec Géraldine MUNOZ pour la tenir informée des décisions prises sur les sujets suivants :

- gestion et maintenance du matériel informatique : jusqu'à présent c'était les informaticiens de l'agglo qui intervenaient. Nous ferons sans doute appel à un prestataire informaticien à l'avenir.

Sylvain OZIL rappelle que les ordinateurs actuels avaient été offerts par une entreprise qui procède régulièrement au renouvellement de son matériel informatique. Pourquoi ne pas renouveler l'opération ? Il se rapproche de l'entreprise en question.

- commandes de fournitures : la dotation de 100 € / élève reste identique, et sera désormais à charge de la commune, chaque commune membre du RPI gèrera ce poste individuellement pour son école.

- Investissement : chaque commune gèrera ce poste en fonction de son budget.

- Gestion du Personnel : Les 4 communes du RPI souhaitent adhérer aux services communs de l'Agglo. De fait, le Personnel reste employé de l'EPCI Alès-Agglomération.

Le RPI a également souscrit à l'option "pôle de remplacement" qui ne garantit pas, hélas, que le personnel absent sera remplacé car cela dépendra du personnel disponible.

Explications faites, l'ensemble des délibérations sont présentées et soumises au vote :

- 1 **Validation de la convention d'entente des communes du RPI (Euzet/ Saint-Hippolyte-de-Caton/Saint-Just-et-Vacquieres/Seynes),**  
Adopté à l'unanimité.
- 2 **Validation de la convention d'adhésion au service commun personnel des écoles.**  
Toutes les conventions signées par les communes concernant l'adhésion au service commun du personnel ont été refusées par Centre de Gestion du Gard (CDG30). Une nouvelle commission se réunie le 21 décembre prochain, dans l'attente du nouvel avis du CDG30 nous devons reporter le vote de cette convention.
- 3 **Validation des tarifs de la restauration scolaire et garderie accueil périscolaire**  
Adopté à l'unanimité.
- 4 **Validation de la convention de délégation de compétence pour l'encaissement et la facturation (restauration scolaire et périscolaire)**  
Adopté à l'unanimité.
- 5 **Validation du règlement intérieur de la restauration scolaire**  
Adopté à l'unanimité.
- 6 **Validation du règlement intérieur des accueils périscolaires**  
Adopté à l'unanimité.
- 7 **Validation de la convention constitutive de groupement de commandes de 42 communes de la communauté Ales Agglomération en vue, de la passation d'un marché de prestations de services de contrôles de poteaux incendie**  
Adopté à l'unanimité.

#### 8 **Divers :**

- ✓ **Devoir de Mémoire** : Le généalogiste qui avait déjà travaillé pour la commune a été sollicité par Cyril OZIL pour nous fournir un devis concernant des recherches approfondies sur les combattants Euzétiens des deux grandes guerres. Dans ses précédentes recherches sur nos poilus, le généalogiste avait relevé l'absence de 3 Euzétiens susceptibles d'être morts au combat entre 1914 et 1918. L'objectif est qu'il aille plus loin dans ses recherches et qu'il intègre les combattants qui en sont revenus. Le coût de ses recherches s'élève à 1380€.  
En compléments, il se consacrera aussi aux recherches concernant la seconde Guerre Mondiale, militaires, résistants, combattants. Le coût de ses recherches pour 39-45 s'élève à 1400€.  
Soit un total 2780€ remis à 2502€ dont le paiement se fera en 2 fois, à la commande et à la livraison du Mémoire prévue le 8 mai 2025.  
Après discussions, l'ensemble du conseil municipal valide cette dépense.
- ✓ **Stationnement place de la mairie** : Suite aux différents travaux et au goudronnage dans le cœur de village, les marquages de stationnement doivent être refaits en janvier prochain. A cette occasion, un riverain de la place de la mairie nous a informé de la gêne que lui occasionne une des places et souhaite que nous la supprimions.  
Suite à un entretien qu'il a eu avec Jean-Luc SAUVAYRE, il propose que l'endroit actuellement réservé aux vélos soit réattribué à un stationnement auto pour pallier à la suppression de celle qui semble lui poser problème.  
Jean-Luc SAUVAYRE suggère de faire des places d'arrêt minute pour les gens venant à la poste ou à la mairie en déplaçant l'emplacement réservé aux vélos et suggère que nous réfléchissions également à la création d'une place handicapée qui manque sur la place de la mairie.  
Jean-Luc SAUVAYRE propose soit de la prévoir avec les places minutes, soit la mettre en lieu et place de celle qui fait débat avec le riverain.  
Eric LAFONT soulève le problème de largeur requise pour cette place.  
Cyril OZIL confirme qu'une place réservée aux PMR (personnes à mobilité réduite) nécessite 3 mètres de large, qu'elle est impossible à la place des vélos mais qu'un marquage étant prévu pour matérialiser le trottoir depuis le carrefour Gd Rue Dr Perrier/rue du Bourrelier/Place de la Mairie, en lieu et place des pavés autobloquants supprimés, permettrait de remplacer le stationnement posant problème par une place PMR utilisée alors qu'accessoirement.  
Christine BUCHON soulève qu'il est impossible de prévoir du stationnement devant une remise à côté de l'actuel stationnement vélos.  
Jean-Luc SAUVAYRE conclut : d'une part la dépose minute est intéressante pour la commune, les places vélos peuvent être déplacées et installées proche de la rampe d'accès PMR, la place de stationnement PMR peut se faire à la place de stationnement dénoncée par l'administré en expliquant à ce dernier que nous serons attentifs à ce que son utilisation soit respectée.  
Il est donc arrêté que la place dénoncée par l'administré sera attribuée à un stationnement PMR, l'emplacement réservé aux vélos sera déplacé, et 2 places de dépose minutes seront créées de part et d'autre de la remise.

- ✓ **Parking du foyer** : Charles CROXO dénonce le manque d'un lampadaire au parking en face du foyer. Cyril OZIL signale que l'électricité n'ayant pas été tirée, il serait utile de faire chiffrer un lampadaire solaire. D'autre part, il serait judicieux de nommer cet espace parking.
- ✓ **Jardin public** : Charles CROXO demande où en est le remplacement de la pompe du petit jardin. Jean-Luc SAUVAYRE relance l'entreprise.
- ✓ **Matériel communal** : Une des tronçonneuses est endommagée, il faut compter 175 € pour sa réparation sans aucune garantie de bon fonctionnement à long terme. Il est entendu de faire réparer cet équipement relativement récent et d'étudier l'achat à l'avenir de matériel électrique à batteries. Christine BUCHON est en charge de faire faire des devis.
- ✓ **Fibre optique télécom** : SFR doit poser une armoire de distribution de la fibre en lieu et place de l'abribus situé Gd rue du Dr Perrier. Cette armoire ne générera aucune nuisance auditive pour les riverains puisqu'elle n'abrite pas de ventilateur. Il est nécessaire de déplacer l'abribus vers l'amandier situé chemin du cimetière, non loin de l'EHPAD où est prévu le prochain arrêt de bus desservi par la ligne Avignon-Alès, et les transports assurant la desserte des Lycées. Eric LAFONT se renseigne pour savoir s'il peut trouver des ventouses pour déplacer les parois. Mr le maire informe que selon un technicien de SFR, la fibre serait en place avant la fin du premier trimestre et qu'ensuite chaque foyer devrait être desservi d'ici la fin de l'année 2022.
- ✓ **Local poubelles chemin des Huiènes** : Charles CROXO signale que celui-ci est très sale, les propriétaires du lotissement n'étant pas les seuls à y jeter des ordures et autres déchets. Cyril OZIL rappelle que les voiries, le bassin de rétention des eaux pluviales et l'abri container reste privé, propriété de la SCI TAHOMA qui a créée le lotissement. Cependant, pour des questions de salubrités, la commune a toujours nettoyé ce local si nécessaire. Mr le maire demandera donc aux employés communaux de nettoyer les lieux. Voilà plusieurs mois, un des colotis du lotissement « Roc des Issartoux » avait émis le souhait de remplacer ces gros containers par des bacs individuels. Il devait obtenir le consentement des autres colotis mais cela est resté sans suite. Il est prévu, pour un meilleur entretien des espaces communs, que ceux-ci deviennent communal à l'achèvement de la dernière construction. Compte tenu du fait que tous les lots sont désormais vendus et que les constructions sont en cours, Mr le Maire propose, d'organiser le moment venu une réunion de quartier afin de suggérer la solution des bacs individuels.
- ✓ **Décorations de Noël** : Eric LAFONT souligne qu'il devient nécessaire d'investir dans de nouvelles décorations pour Noël 2022. Avec Caroline RECHT, ils souhaitent qu'un budget leur soit alloué afin de pouvoir renouveler celles-ci. Jean-Luc SAUVAYRE étudiera la possibilité de décoration solaires et Jean-Michel LAINE insiste pour que les décorations soient simples à installer. Mr le Maire leur propose à tous les quatre de se saisir du dossier, de lister et chiffrer les besoins (décoration et équipements de candélabres) pour soumettre un devis à l'approbation du conseil avant le vote du budget 2022. Il propose également qu'un budget annuel soit alloué à leur renouvellement pour étaler la dépense sur plusieurs années. Charles CROXO rappelle qu'une entreprise nous avait fait cadeaux d'illumination de Noël suite à un vol de sapin entre 2008 et 2010, et propose qu'on les consulte en priorité. Anne-Marie BONOT va rechercher dans les anciens bulletins municipaux pour retrouver leurs coordonnées de ces généreux donateurs.
- ✓ **Colis de Noël aux employés** : Eric LAFONT propose que nous renouvelions le colis de Noël aux employés. Cyril OZIL aurait préféré un repas qui permettrait un moment d'échange convivial entre élus et employés mais que les conditions sanitaires ne nous ont pas permis de réaliser depuis notre élection. Aux vues des conditions sanitaires actuelles : l'ensemble du conseil opte pour l'achat de quatre paniers gourmands.
- ✓ **Temple protestant** : Un courrier a été envoyé pour que le conseil culturel nous rétrocède la propriété du temple. Sylvain OZIL voit l'ensemble du conseil presbytéral le 24 décembre et leur soumet la lettre que le président a d'ores et déjà reçu. L'architecte du CAUE passe dans la semaine afin de pouvoir faire des propositions de rénovation. Dès que la propriété du bâtiment sera acquise à la commune, nous pourrons commencer à étudier le devenir du temple.
- ✓ L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H10.